

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
30 AOÛT 2017 À 19 H**

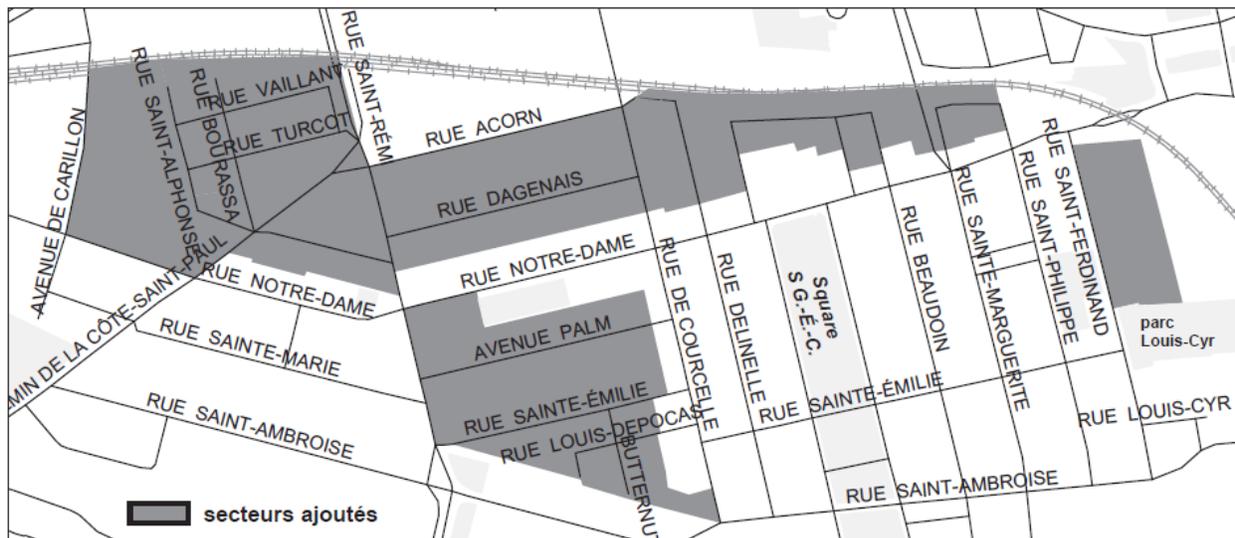
À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)
AFIN DE MODIFIER LA CARTE 2.6.1 INTITULÉE « LE PATRIMOINE BÂTI » INCLUSE À LA PARTIE I
DU PLAN D'URBANISME, À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST,
PAR L'AJOUT DE SIX SECTEURS À VALEUR INTÉRESSANTE
(SECTEUR SAINT-HENRI)**

PRENEZ AVIS que, à la suite de l'adoption du premier projet de règlement ci-dessus mentionné lors de sa séance du 6 juin 2017, le conseil de l'arrondissement tiendra une assemblée publique de consultation le **30 août à 19 h** à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, à la salle du conseil (2^{ème} étage).

Au cours de cette assemblée, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes ou les organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de règlement vise la modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier, à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, la carte 2.6.1 intitulée « Le patrimoine bâti » incluse à la partie I du Plan d'urbanisme en ajoutant 6 secteurs à valeur intéressante. Le secteur visé est situé dans l'aire de paysage de Saint-Henri. Il est délimité au nord par la voie ferrée et la rue Notre-Dame Ouest, au sud par la rue Saint-Ambroise, à l'ouest par l'avenue de Carillon et à l'est par l'avenue Atwater. Les limites du secteur ont été redéfinies afin d'inclure le village Turcot.



Ce premier projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce premier projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 10 août 2017

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut